

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 juin 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT et le sept juin à vingt HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents : Mmes Pascale VAISSIERE, Laetitia RIVAIRAN, Mrs Michel ORCAN, Denis COUSINIER, René ALBERT,

Absent :

Excusés: Sébastien GIRARD, Benjamin GARDIN, Michel GUARDIOLA (procuration Michel ORCAN), Laure GLEIZES

Secrétaire : Denis COUSINIER

=====

1) Logement de la poste

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la situation concernant la locataire de la Poste. Après plusieurs relances il a été constaté une créance concernant les loyers impayés. Son bail arrivant à son terme le 31/01/2018, monsieur le maire s'interroge sur le renouvellement du bail. Après discussion, le conseil municipal décide d'envoyer un courrier recommandé afin de discuter de la situation actuelle et du renouvellement du bail.

2) Délibération école et cinéma

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, l'association Média-Tarn, par délégation des services de l'Etat, est chargée d'organiser l'opération « Ecole et Cinéma », mise en œuvre au profit des élèves des écoles de la Commune.

Il convient de fixer, par convention, les modalités de mise en œuvre de la contribution financière de la commune visant à assurer une participation aux coûts de gestion et d'organisation de cette opération coordonnée par la structure Média-Tarn.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 1.50 €/élève et par an. Le nombre total d'élèves de la Commune de Massaguel étant de 12, la participation de la Commune s'élèverait à 18€ pour l'année scolaire 2016/2017.

3) Fonds de concours

Suite à la modification du financement par le SIPOM, le Maire explique qu'il est nécessaire d'annuler la demande de subvention fond de concours 2016 intitulé « cache vue poubelle » d'un montant de 1 500€. Et propose de transférer le montant de 1 500€ au projet d'isolation thermique de la salle des sports.

Au vu du montant total des travaux le maire propose d'ajouter aussi le reliquat 2014-2016 d'un montant de 1689.99€ ainsi que le fonds de concours de 2017 d'un montant de 3193€. Le montant total du fond de concours demandé s'élève à 6382.99€ pour le projet d'isolation thermique. De plus monsieur le Maire explique que cette année le mode de calcul des montants des fonds de concours ont changés. La part fixe a été supprimée, seul le nombre d'habitants est pris en compte. Toutes les communes ont vu leurs fonds de concours diminués sauf trois communes.

4) Point sur les arts en fête

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les arts en fête se dérouleront le 16/07/2017 sur la commune de Massaguel et de Verdalle. Plusieurs réunions ont été organisées conjointement avec les associations des deux villages et Mme Karine DELZHORS de la CCSA. Prochainement un mail faisant l'état des besoins sera envoyé à la commune. Monsieur le Maire organisera avec les associations de Massaguel un réunion afin de trouver des volontaires sur la buvette le repas et la circulation.

5) Sortie scolaire

Suite à la demande de Mme Hérail, maitresse des petites sections, Mme Milhet Magalie ATSEM à l'école de Massaguel accompagnera à la sortie scolaire de fin d'année. Cette sortie scolaire comprend 1 nuitée. Après consultation de la charte de l'ATSEM, aucune disposition législative ou règlementaire ne fixe de durée d'équivalence. Néanmoins il pourrait être éventuellement retenu pour la rémunération de ces heures un service de nuit décompté forfaitairement pour trois heures, comme cela est le cas dans certains services de l'état. Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer à Mme Milhet un forfait de 3h pour la nuitée et 4h d'heures complémentaires pour les heures hors horaires scolaires.

6) PADD

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est un document du Plan Local d'Urbanisme. Il introduit une démarche de projet en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il définit ou arrête les orientations retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal en matières politiques : Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Les pistes de travail pour le PADD porte sur trois axes :

1. Mettre en œuvre un projet structurant autour du bien-être, du sport et des loisirs
2. Renforcer la lisibilité économique du territoire
3. Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive

Le PADD a pour ambition de proposer une offre qualifiée dans l'aire métropolitaine afin de répondre à la dynamique démographique du territoire et anticiper le projet de la future autoroute. Quatre scénarios sont envisagés

- Fil de l'eau tendanciel : poursuite de la tendance actuelle sur les facteurs prépondérants (population, taille des ménages, résidences secondaires, logements vacants)
- Fil de l'eau corrigé : poursuite de la tendance pour la population et la taille de ménages mais maintien de la part des résidences secondaires et logements vacants.
- Effet autoroutier mesuré : légère augmentation taux de croissance population, ralentissement modéré de la taille des ménages et maintien de la part des résidences secondaires et logements.
- Effet autoroutier affirmé : Augmentation du taux de croissance population, baisse de la taille des ménages et maintien de la part des résidences secondaires et logements.

En ce qui concerne Massaguel la superficie des terrains à vendre seront de 1000m², mais les besoins fonciers sont revus à la baisse il varie de 2,2ha à 2,5 ha.de terrain constructible selon le scénario proposé. La répartition du besoin annuel en résidences principales entre neuf et ancien entre 2019 et 2030 est de 3/ an.

Tous ces chiffres varient selon le scénario envisagé et surtout par rapport à l'impact de la future autoroute. Mme Rivairan soulève le choix difficile pour les agriculteurs, car ils sont obligés de céder des terres qui leurs rapportent au profit d'une autoroute qui devrait emmener une augmentation de la croissance économique.

7) Avenir périscolaire

Monsieur le Maire fait lecture du document provenant de l'AMF, concernant un projet de décret donnant la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours. Le projet de décret confirme que ce ne seront pas les maires qui décideront seuls d'un éventuel retour, mais les directeurs académiques des services de l'Education nationale. La demande devrait s'effectuer dans le cadre du régime actuel de dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, nécessitant une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école. Le point sera soulevé lors du prochain conseil d'école, la participation des parents d'élèves sera sollicitée afin de récolter l'avis des parents.

Fin de la séance.